

COMMUNE DE VOUGY
B.P. 21
74130 VOUGY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
VOUGY
DU 24 SEPTEMBRE 2008

Réuni sous la présidence de M. Alain SOLLIET, Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Réaménagement école primaire

Dans le cadre du réaménagement de l'école primaire, certaines prestations supplémentaires ont été demandées aux entreprises, les avenants correspondant à ces travaux supplémentaires, pour un montant total de 4 632.92 €, soit 2.34 % du coût initial sont acceptés.

2 - Modification Agence des Territoires

L'Agence des territoires, représentée par M. Ange SARTORI a modifié son mode exploitation, (transformation en SARL), l'avenant approuvant cette modification est approuvé.

3 - Nettoyage des locaux communaux

La proposition de l'entreprise ALP PROPLETE est acceptée

4 - Acquisition terrain

Suite à une proposition de vente d'un terrain, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'acquisition

5 - Délégués CLETC

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur SOLLIET et Madame AVOGADRO, sont désignés en qualité de délégués au sein de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) au sein de la CCFG

6 - Questions diverses

Le repas de l'amitié est fixé au dimanche 16 novembre 2008, les personnes âgées de 65 ans en 2008 nouvellement arrivées dans la commune sont invitées à se faire inscrire au secrétariat.

Vu pour être affiché le 25 septembre 2008
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,